





Occitanie – 2^{ème} trimestre 2021

Le 2^{ème} trimestre 2021 amorce un franc début de relance avec la fin du confinement, et une reprise progressive de l'activité économique. En Occitanie, comme au niveau national, l'ensemble des indicateurs semblent attester d'une amélioration indéniable, qui restera à confirmer avec la fin progressive des différentes aides et dispositifs mis en place par l'Etat.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI: Au 2^{ème} trimestre 2021, la reprise de l'emploi salarié régional se confirme, avec une hausse de 1,3%. Le niveau d'emploi atteint un niveau plus observé depuis de nombreuses années, repassant bien au-dessus de celui de fin 2019.

Le secteur de l'hébergement et de la restauration est d'assez loin le plus dynamique en termes de création d'emplois. Le secteur des autres activités de service est également bien orienté à la hausse.

Les secteurs de l'agriculture, de la fabrication d'équipements électriques et électroniques, enregistrent des baisses sensibles, tout comme celui des activités immobilières.

Concernant l'activité intérimaire, elle contribue peu à l'évolution de l'emploi ce trimestre, si ce n'est pour le secteur industriel, qui maintient son niveau d'emploi par le recours à l'intérim.

Ce trimestre, les déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois ont quasiment doublé dans la région par rapport au même trimestre de 2020, suivant la tendance nationale. Cette embellie profite encore plus fortement aux jeunes de moins de 30 ans.

Au 2^{ème} trimestre 2021, le nombre de créations d'entreprises augmente de nouveau par rapport au trimestre précédent. Cette reprise concerne l'ensemble des régions métropolitaines.

Sur ce trimestre au niveau régional, la création d'entreprise augmente particulièrement dans les services. Pour deux tiers des créations, il s'agit de microentreprises. Au 2^{ème} trimestre 2021, le nombre de défaillances d'entreprises enregistrées en Occitanie est en baisse, mais à la hausse sur un an. Le nombre de défaillances enregistrées est ralenti depuis plusieurs mois par les différentes aides et dispositifs mis en place par l'État, mais la hausse se profile bel et bien.

Si le nombre de salariés en activité partielle augmente encore ce trimestre, le nombre d'heures chômées par les salariés durant le 2^{ème} trimestre 2021 est lui en baisse par rapport au 1er trimestre de l'année (23 millions d'heures après 32,4 millions d'heures). Après un recours important à l'activité partielle durant le confinement, la réouverture progressive des établissements recevant du public a conduit à une forte baisse du nombre d'heures indemnisées.

Par rapport au trimestre précédent, le nombre d'heures indemnisées est en baisse dans presque tous les secteurs d'activité. Le secteur de l'hébergement et la restauration, encore très impacté par la crise du Covid 19, est le secteur d'activité qui concentre la majorité des heures indemnisées.

Le taux de chômage reste stable ce trimestre, au niveau régional comme au niveau national.

Au 2^{ème} trimestre 2021, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC est en légère baisse (-0,3% contre -0,5% pour la France métropolitaine).

Cette diminution est observée aussi bien chez les femmes que chez les hommes, mais aussi quelle que soit la tranche d'âge.

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée commence à s'améliorer. Leur nombre commence à fléchir ce trimestre, même si la tendance est encore à la hausse sur une année.

POLITIQUES D'EMPLOI: Les prescriptions de contrats aidés continuent d'augmenter ce trimestre, mais plus modérément que les trimestres précédents. Favorisées par la mise en place du plan 1 jeune 1 solution, les prescriptions de CIE dans le secteur marchand poursuivent leur intensification. Ainsi, plus de 9 contrats sur 10 sont conclus en faveur d'un jeune de moins de 26 ans. Le plan de relance a pour conséquence une hausse de 20% du nombre de personnes en contrats aidés.

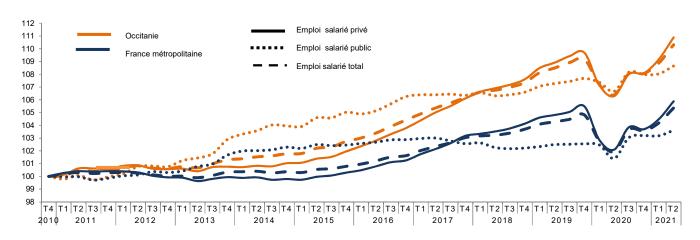


ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Emploi salarié o-o-o-o

En Occitanie, à la fin du 2^{ème} trimestre 2021, la région compte 2 076 100 emplois. C'est 75 000 emplois de plus depuis la fin du 2^{ème} trimestre 2020, soit une hausse de 3,7%. Sur un trimestre, il progresse de +1,3%. La région repasse bien au-dessus de son niveau d'emploi de fin 2019, atteignant même un niveau jamais vu depuis des années.

Évolution de l'emploi salarié régional



Source: Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

Ce trimestre, l'emploi salarié privé augmente de 1,6%, alors que l'emploi public ne progresse que de 0,6%. Avec 520 260 emplois, la région affiche un niveau d'emplois publics supérieur à celui observé un an auparavant (+ 9 525 emplois). L'emploi salarié privé retrouve un niveau bien supérieur à celui de fin d'année 2019 avec 16 770 emplois créés.

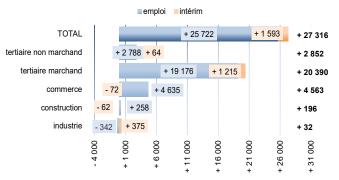
Avertissement :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Emploi salarié par secteur d'activité Évolution Emploi salarié total dont intérim trimestrielle Agriculture 33 178 299 -2,4% 236 607 13 566 +0,0% Industrie Construction 138 644 14 124 +0,1% Commerce 277 922 5 828 +1,7% Autres services 655 646 15 220 +3,2% marchands Services non 734 130 3 2 2 5 +0,4% marchands 2 076 126 52 262 1,3% Total

<u>Sources</u>: Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Contributions de l'emploi et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2021



<u>Sources</u>: Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Le secteur de l'hébergement et de la restauration enregistre la plus forte hausse d'emploi ce trimestre après une diminution le trimestre précédent (+14,8% sur un trimestre et +18,7% sur un an). Près de 12 000 emplois ont été créés sur un trimestre, soit plus de 40% des emplois créés dans la région. Le secteur des autres activités de service est nettement orienté à la hausse : +3,1% ce trimestre, soit 3 200 emplois créés, et +7,3% sur un an.

Des baisses sensibles sont, observées ce trimestre dans les secteurs de l'agriculture, de la fabrication d'équipements électriques et électroniques et celui des activités immobilières.

L'intérim contribue peu à l'évolution de l'emploi au 2^{ème} trimestre 2021 dans la région, hormis pour le secteur industriel, qui maintient son niveau d'emploi par le recours à l'intérim.



Sur un trimestre, l'emploi intérimaire gagne 1 590 postes (+ 3,1%), alors que l'emploi hors intérim en gagne 25 700.

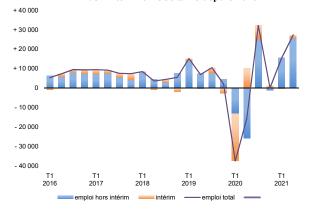
L'augmentation du recours à l'intérim est particulièrement forte dans les services non marchands (80% de la hausse de l'intérim), avec notamment le secteur de l'hébergement-restauration, ainsi que les activités scientifiques et techniques, et de transport et entreposage.

Sur un an, on compte 9 925 emplois intérimaires de plus sur les 75 000 emplois créés, soit seulement 13% des emplois créés.

Définition :

Le taux de recours à l'intérim est le nombre d'intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre total de salariés.

Évolution trimestrielle de l'emploi hors intérim et de l'intérim en Occitanie depuis 2016



Source: Insee, Estimations d'emploi; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf,

Déclarations d'embauches 0-0-0

En Occitanie, au 2ème trimestre 2021, l'URSSAF régionale a enregistré près de 199 000 déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois. Ce nombre a quasiment doublé par rapport au même trimestre de 2020 tout comme au niveau national

Sur un an, le nombre d'embauches de jeunes de moins de 30 ans pour un contrat de plus de 3 mois augmente de 112,8% en Occitanie alors que pour les plus de 30 ans, l'augmentation est moins forte, +84,7%.

Ce trimestre, les jeunes de moins de 30 ans représentent 56% des déclarations préalables à l'embauche.

Déclarations préalables à l'embauche au 2ème trimestre 2021

	Nombre de déclarations du trimestre	Evolution trimestrielle	Cumul 2020 Cumul 2021		Evolution annuelle
Occitanie	198 933	29,8%	267 686	352 136	31,5%
France métropolitaine	2 066 681	15,6%	3 008 797	3 854 247	28,1%

Source : URSSAF Occitanie

Créations d'entreprises o-o-o-

Au 2^{ème} trimestre 2021, le nombre de créations d'entreprises repart à la hausse par rapport au trimestre précédent. Globalement 23 658 entreprises ont été créées en Occitanie. C'est 3,3 % de plus qu'au 1^{er} trimestre 2021, et 66,5 % de plus qu'au 2^{ème} trimestre 2020 marqué par le confinement et le coup de frein de l'activité économique.

Sur un an, par rapport au $2^{\rm ème}$ trimestre 2020, toutes les régions métropolitaines voient leur nombre de créations d'entreprises augmenter, de 36% en lle-de-France à 89% en Corse.

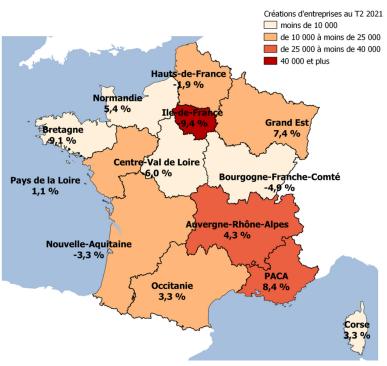
augmenter, de 36% en lle-de-France à 89% en Corse. L'Occitanie se place en 5^{ème} position des régions les plus dynamiques ce trimestre, derrière la Corse, PACA, la Bretagne et la région Grand-Est.

Sur un trimestre au niveau régional, la création d'entreprise augmente dans l'industrie (+2,2%) et dans les services (+16,9%). Elle reste stable dans la construction et diminue dans le commerce, transport, hébergement restauration (-14,9%).

Ce trimestre, 15 501 microentreprises ont été créées, soit 66% de l'ensemble des nouvelles entreprises régionales. Ce nombre est en hausse de 1,2% par rapport au trimestre précédent.

Plus de la moitié des microentreprises créées ce trimestre le sont dans le secteur des services.

Nombre de créations d'entreprises au 2^{ème} trimestre 2021 et évolution trimestrielle



 $\underline{\textit{Source}} : \textit{INSEE REE Données cvs} \ @ \textit{IGN} \\$

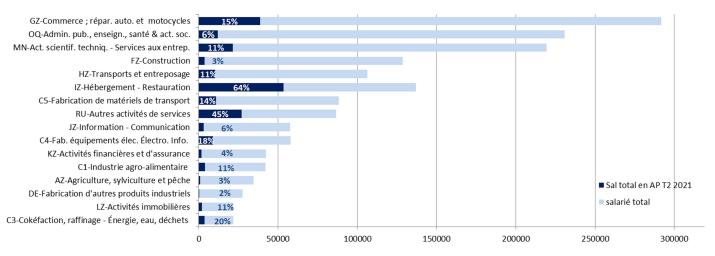




DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle O-O-O-O-

Part des effectifs salariés indemnisés par l'activité partielle au 2^{ème} trimestre 2021



Source : Acoss, Insee, ASP, Dares, traitements DREETS

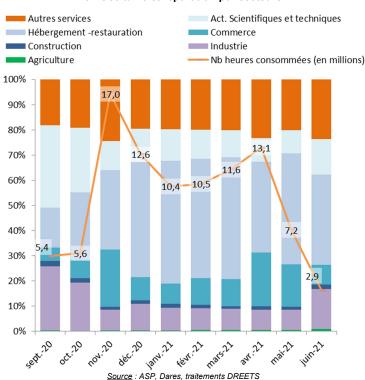
Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour ce faire, les entreprises doivent déposer en DDETS(PP) (cf. note p.7) des demandes d'autorisations préalables.

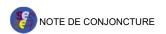
Ensuite, si les heures ont effectivement été chômées, les entreprises en demandent l'indemnisation. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic. A partir du 1^{er} mars 2020, pour faire face à la crise sanitaire l'activité partielle devient éligible aux salariés des particuliers employeurs ainsi qu'aux intérimaires, aux journalistes pigistes et aux salariés employés en France par une entreprise étrangère. Les montants d'indemnisations, pour faire face à la crise de la Covid-19 ont été revalorisés à partir du 1er mars 2020 avec une prise en charge à 100% par l'État si le salarié touche moins de 8,03€/heure. Au-delà, l'État, comme auparavant, prend en charge 84% de la rémunération nette du salarié. A compter du 1er juin 2020, le taux de prise en charge à ces conditions a été limité à certains secteurs touchés par une fermeture administrative

Au deuxième trimestre 2021, 42 800 établissements de la région ont eu recours au dispositif d'activité partielle, soit 9 000 de plus qu'au 1er trimestre. Le troisième confinement de la population nationale intervenu au mois d'avril 2021 s'est traduit par une augmentation sensible du nombre de salariés placés en activité partielle. En effet, on comptabilise plus de 202 000 salariés indemnisés sur le trimestre, soit 17% de plus qu'au 1er trimestre. Avec près de 190 000 salariés en activité partielle, le mois d'avril enregistre le plus grand nombre de personnes indemnisées depuis novembre 2020, période relative au 2ème confinement.

Le nombre de salariés indemnisés est en hausse dans tous les secteurs d'activité au 2^{ème} trimestre 2021, sauf dans l'industrie (-2%), le secteur des activités scientifiques et technique (-10%) et dans celui de l'hébergement et la restauration (-4%).

Heures d'activité partielle consommées par mois en Occitanie et répartition par secteurs





L'augmentation du nombre de salariés en activité partielle est plus importante dans les secteurs directement impactés par le confinement. Ainsi, le commerce (+15 800 salariés), la santé et l'action sociale (+ 8 000 salariés) et les autres services aux entreprises (+ 5 300 salariés) concentrent à eux seuls la quasitotalité de la hausse observée au cours du trimestre. Bien qu'il soit un des plus petits secteurs employeurs de la région, l'immobilier a été fortement impacté au 2^{ième} trimestre avec une augmentation de +194% du nombre de salariés placés en activités partielle (+730 salariés.

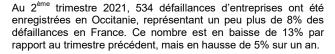
Le nombre d'heures chômées par les salariés durant le 2^{ième} trimestre (23 millions d'heures) est quant à lui en baisse par rapport au 1^{er} trimestre de l'année (32,4 millions d'heures chômées). Après un recours important à l'activité partielle durant le confinement d'avril, la réouverture progressive des commerces, notamment des bars et des restaurants, puis des établissements sportifs et culturels

a entrainé une chute du nombre d'heures indemnisées en mai et en juin 2021.

Par rapport au trimestre précédent, le nombre d'heures indemnisées est en baisse dans presque tous les secteurs d'activité, excepté dans ceux de l'immobilier (+84%), de la santé et de l'action sociale (+55%) et du commerce (+33%). Dans ces trois secteurs la reprise de l'activité observée en mai et juin n'a pas compensé le nombre massif d'heures indemnisées durant le confinement du mois d'avril 2021. Ainsi, le secteur du commerce est passé de 2,8 millions d'heures indemnisées au mois d'avril à moins 228 000 au mois de juin.

Malgré une diminution du nombre de salariés (-4%) et du nombre d'heures (-42%) indemnisés au 2^{ème} trimestre 2021, le secteur de l'hébergement et la restauration reste encore très impacté par la crise du Covid 19. Ce trimestre encore, c'est le secteur d'activité qui concentre la majorité des heures indemnisés (39%), devant le commerce (18%), les autres activités de services (12%).

Défaillances d'entreprises



Le nombre de défaillances enregistrées est freiné depuis plusieurs mois par la modification des règles de déclaration de cessation de paiement et par les mesures d'aides injectées par l'État, mais la hausse s'amorce bel et bien.

Cette hausse sur un an reste cependant à relativiser, car le trimestre de comparaison (T2 2020) correspond à une grande partie de la 1^{ère} période de confinement, qui avait conduit à une réduction du nombre de dépôts de bilan.

Le secteur de la construction, qui totalise 18% des défaillances, enregistre une baisse de 34% sur un trimestre, mais une stabilité sur un an.

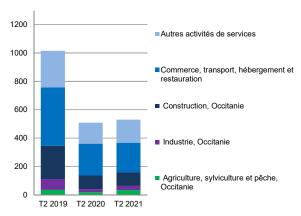
Les dépôts de bilan des secteurs du commerce, de la réparation automobile, des transports, de l'hébergement et de la restauration, qui représentent 40% des défaillances enregistrées ce trimestre, diminuent de 1% sur un trimestre et de 7% sur un an.

Le secteur industriel voit son nombre de dépôts de bilan augmenter de 32% sur un an, mais sur de faibles volumes (5% des défaillances en région). Sur un trimestre, le nombre de défaillances diminue de 19% dans ce secteur.

Les dépôts de bilan dans les services (31% des défaillances) sont également en hausse sur un an (+9%).

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

Cumul des défaillances d'entreprises à la fin des 2^{èmes} trimestres



Source : Banque de France

Plans de sauvegarde et ruptures conventionnelles collectives ○─○─○

71 établissements de la région sont concernés par un Plan de Sauvegarde de l'Emploi instruit au 2^{ème} trimestre 2021, pour un total de 559 emplois impactés. Le secteur de la fabrication d'équipements électriques et électroniques durement touché aux deux trimestres précédents est le plus impacté ce trimestre avec 4 établissements et 141 emplois menacés par des procédures de PSE. Le secteur des activités scientifiques et techniques est aussi touché avec 106 emplois menacés dans 24 établissements de la région.

Seulement 5 établissements sont concernés par une procédure de rupture conventionnelle collective (RCC) au 2^{ème} trimestre 2021, contre 28 au trimestre précédent. En revanche, 213 emplois sont impactés par ces procédures, soit trois fois plus qu'au 1^{er} trimestre. Les établissements et les emplois touchés relèvent des secteurs de la fabrication d'autres produits industriels et des activités scientifiques et techniques.

Nombre de PSE et de RCC au 2 ^{ème} trimestre 2021 en Occitanie				
	Nombre d'établissements	Effectifs concernés		
Plans de sauvegarde de l'emploi				
2 ^{ème} trimestre 2021	71	559		
1 ^{er} trimestre 2021	67	1 922		
Ruptures conventionnelles collectives				
2 ^{ème} trimestre 2021	5	213		
1 ^{er} trimestre 2021	28	69		
<u>Source</u> : DGEFF	P/RUPCO	,		



CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

Taux de chômage ○—○—○

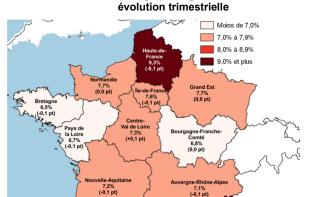
En Occitanie, au 2^{ème} trimestre 2021, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 9,4% de la population active comme au 1^{er} trimestre 2021. Cette stabilité contraste avec les fortes variations observées tout au long de l'année 2020.

Le taux de chômage est de 0,1 point inférieur à celui du 4^{ème} trimestre 2019 (niveau d'avant crise) comme au niveau national.

La région Occitanie enregistre néanmoins le taux de chômage le plus élevé du territoire national ce trimestre.

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de Pôle emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.



Taux de chômage par région au T2 2021 et

Source : INSEE taux de chômage localisés ©IGN

Demande d'emploi ————

Au 2^{ème} trimestre 2021, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC s'élève à 594 180. Il est en légère baisse par rapport au trimestre précédent (-0,3% contre -0,5% pour la France métropolitaine). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de 1,2% alors que celui des demandeurs ayant exercé une activité réduite augmente de 1,2%.

Sur un trimestre, la demande d'emploi diminue quelle que soit la tranche d'âge, avec une baisse un peu plus marquée chez les jeunes.

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée commence à s'améliorer : en effet, le nombre demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an s'élève à 302 580 ce trimestre, soit une baisse de 1,3% par rapport au trimestre précédent, mais toujours une hausse de 6,5% sur un an contre respectivement -0,9% et +6,6% pour la France métropolitaine.

Demandeurs d'emploi moyen inscrits au cours du trimestre à Pôle emploi (catégories ABC)

	Nombre moyen au 2 ^{ème} trimestre 2021	Évolution sur 3 mois	Évolution sur un an
Hommes	286 500	-0,4 %	-1,8 %
Femmes	307 680	-0,2 %	-1,3 %
Jeunes	75 380	-0,9 %	-4,9 %
Seniors	162 150	-0,4 %	+1,7 %
DELD	302 580	-1,3 %	+6,5 %
Total	594 180	-0,3%	-1,5 %
Source : Pôle Emploi- Données CVS-CJO			

Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) :

Le nombre de demandeurs d'emploi résulte de l'inscription (obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'allocation chômage) à Pôle Emploi. Tout demandeur d'emploi ne remplit pas les conditions qu'exige le BIT pour être considéré chômeur. De même, un chômeur BIT peut choisir de ne pas passer par Pôle Emploi pour rechercher un emploi. Pôle emploi différencie différentes catégories de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'emploi durant le mois :

- La catégorie A regroupe les personnes sans emploi qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
- Les catégories B et C regroupent les personnes ayant eu une activité réduite au cours du mois tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
- Les catégories D et E regroupent les personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou en contrat aidé) Les évolutions du taux de chômage et de la DEFM peuvent donc différer.

Depuis le premier trimestre 2018, la demande d'emploi est diffusée en moyenne des derniers jours des mois du trimestre, et non en stock au dernier jour du trimestre.





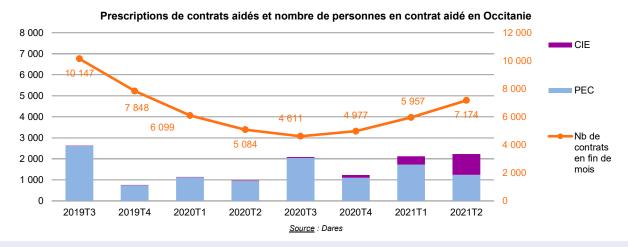
POLITIQUES D'EMPLOI

Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

Au 2^{ème} trimestre 2021, 2 230 contrats aidés ont été prescrits, en hausse de 130% par rapport au 2^{ème} trimestre 2020 (soit 1 260 contrats de plus). La hausse est plus légère sur un trimestre avec +5%. Environ 14% des prescriptions du trimestre sont des renouvellements de contrats (dont 97% de PEC).

Favorisées par la mise en place du plan #1jeune1solution, les prescriptions du secteur marchand (CIE) s'intensifient depuis septembre 2020 : ce trimestre, 986 CIE ont été conclus (44% des prescriptions totales). C'est 2,5 fois plus qu'au précédent trimestre, et davantage que sur l'ensemble des 2 précédentes années. Ainsi, fin juin, 20% des contrats aidés sont des CIE, contre 9% au trimestre précédent. Les prescriptions de CIE bénéficient en majorité aux jeunes de moins de 26 ans (93%). Ceux-ci représentent 60% de l'ensemble des prescriptions de contrats aidés du trimestre et 42% des emplois occupés au 30 juin 2021..

7 170 personnes sont en contrats aidés en fin de trimestre, un nombre en hausse de 20% sur un trimestre. Si les CIE sont essentiellement des nouveaux contrats, un tiers des PEC en cours sont des renouvellements.



Le contrat unique d'Insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. L'emploi d'avenir est une autre forme de contrat aidé destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur lieu d'habitation. Il a pour objectif de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Ces deux dispositifs ont été arrêtés au 1^{er} janvier 2018. Ils ont été remplacés par le Parcours Emploi Compétences (PEC), dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement mis en place à la fois par l'employeur et les services publics, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le plan #1jeune1solution, mis en place par l'Etat et visant à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes, prévoit notamment de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes en offrant des primes à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans aux entreprises (pour les contrats signés entre août 2020 et mai 2021), de débloquer des moyens pour la prescription de contrats aidés, marchand ou non marchand, ou en développant l'embauche de jeunes éloignés du marché de l'emploi par le dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique.

A compter du 1^{er} avril 2021, les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) deviennent des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Les Unités Départementales (UD) et les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations) (DDCS(PP)) deviennent les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités (et de la Protection des Populations) (DDETS(PP)).

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION OCCITANIE

Population O-O-O-O

	Occitanie	France métropolitaine
Population en 2017	5 885 496	66 732 538
Population en âge de travailler (15-64 ans)	3 587 702	41 519 101
Population active	2 616 596	30 777 799
de 15 à 24 ans	261 156	3 159 946
de 25 à 54 ans	1 924 811	22 848 510
de 55 ans à 64 ans	430 629	4 769 343
Taux d'activité	72,9%	74,1%
Taux d'emploi	62,3%	64,2%
Taux de chômage (RP)*	14.6%	13.4%

^{*} Le taux de chômage au sens du recensement est mesuré à partir des déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. Il ne correspond pas à la définition du taux de chômage au sens du BIT. De manière générale, le chômage au sens du recensement est surévalué par rapport à celui du BIT.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation principale

	Revenu disponible médian par UC	Allocataires du RSA
Occitanie	20 740 €	192 424
France métropolitaine	21 730 €	1 707 800

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018, CNAM, MSA 2019

Emploi (en milliers) O-O-O-O

	Salarié	Non salarié	Emploi total
Occitanie	1 995	325	2 320
France métropolitaine	24 623	2 881	27 504

Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel) 2018 (données définitives)

Produit intérieur Brut en 2018 ○—○—○

	Par habitant	Par emploi	En volume	Rang
Occitanie	29 487 €	74 045 €	173 Md€	4 ^{ème}
France métropolitaine	35 763 €	82 283 €	2 317 Md€	///

Source : Insee, comptes nationaux, données provisoires

Établissements employeurs actifs de la région 10 600 Agriculture Industrie 13 400 Construction 22 100 tertiaire non marchand 28 500 tertiaire marchand 126 400 Ensemble 0% 20% 40% 60% 80% Source : Insee, Florès 2018

